



U.S.M. MONTARGIS section Voile

Avis de Course

Régate de club N°3

Le samedi 24 octobre 2020

Inter série Dériveurs

Nom de la compétition : **régate de club N°3**

Date : **Samedi 24 octobre : Inter série DERIVEUR**

Lieu : Lac des Closiers 45200 Montargis

Autorité Organisatrice (AO): **U.S.M. Montargis section Voile** sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

Grade : **5C**

<https://www.usmmontargisvoile.com/>

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. Règles:

La régata sera régie par

- Les règles telles que définies dans les « Règles de course à la voile » (RCV) 2017-2020
- Les règlements fédéraux (FFV)
- Le présent avis de course, les instructions de course avec leurs annexes
- Le règlement de la navigation de plaisance du plan d'eau

2. Publicité de l'épreuve (DP)

- Sans objet

3. Admissibilité et inscription

- La régata est ouverte à :

Tous les bateaux des classes :

OPTIMIST, OPTIMIST ECOLE, OPEN BIC, Dériveurs solitaire et dériveurs double

Les inscriptions seront enregistrées sur place au club house le samedi 24 octobre entre 10h30 et 11h30.

Coueurs admis à participer

- Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « **compétition** » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « **adhésion** » ou « **pratiquant** » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4. Droits à payer :

.- Les droits requis sont les suivant :

Toutes classes : **Néant**

5. Programme

- Le 1er signal d'avertissement est fixé à **13h30** Courses à suivre.
- Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **17h**
- Le nombre de courses est limité à **5**.

6. Instructions de course

Les instructions de course seront

- Affichées selon les « Prescription Fédérale
- Les annexes aux instructions de course type disponible et affichée au plus tard 60 minutes avant le 1^o signal d'avertissement (Tableau d'affichage au club house)

7. Parcours

- Le parcours sera de type construit (Banane ou triangle)

9. Classement: (par épreuve)

- Une course devra être validée pour valider la compétition
- Quand **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. Communication radio [DP]

- Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. Décision de courir

- La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. Règles sanitaires « COVID-19 »

- Les concurrents et accompagnateurs devront respecter les règles sanitaires « COVID-19 » du club d'accueil
 - Le nombre d'accompagnateur doit être limité aux seules nécessités liées aux transports de mineurs et aux entraîneurs (obligation de se faire inscrire sur le registre traçabilité « Covid-19 » du club)
 - **La jauge de 30 inscriptions est dictée par la capacité du club d'accueil de réaliser 4 zones de préparation et mise à l'eau sur la base de 10 concurrents par zones**
- C'est différentes dispositions pourront évoluer en fonctions des allègements éventuelles des règles sanitaires à la date de l'épreuve

13. Informations complémentaires

- Pour toute information complémentaire veuillez contacter :

Christian BOURGOIN Tél.06 02 63 20 04 Courriel : amac.voile@orange.fr